

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2 Servitudes (Liste et Plan)

Approbation le 22 octobre 2020



COMMUNE DE MARTIGNÉ-FERCHAUD

Les pièces de servitudes :

- Couverture et liste des servitudes
- Plan des servitudes
- Annexes des servitudes*
 - Arrêté de captage
 - PT1 (juin 1994)
 - PT2 (juin 1994 et avril 2013)
 - T1 SNCF

*Les annexes des servitudes sont disponibles dans la version numérique du PLU.

**SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
COMMUNE DE MARTIGNÉ FERCHAUD**

S.U.P. PLU Approbation 2020

Catégorie de servitude	Origine de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
A 4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux.	Code de l'environnement notamment Art L.211- 7 et L.213-10 Code rural Art L.151- 36 à L.151-40 Décret n° 2005-115 du 07.02.2005	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département.	DDTM
A 5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi 62-904 du 04.08.1962 Décret 64-153 du 15.02.1964	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers		Commune de Martigné-Ferchaud ou syndicat
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.	Code des Postes et des Télécommunications Article L.57 à L.62 et R.27 à R.39	Décret du 13/06/1994 Station radioélectrique de Martigné Ferchaud		Agence Nationale des Fréquences ANFR/DGNF/ S IS 29238 BREST CEDEX 3 ORANGE UPR OUEST 11, avenue Miossec 29334 QUIMPER CEDEX
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'État.	Code des Postes et des Télécommunications Articles L.54 à L.56, R.21 à R.26	Décret du 02/04/2013 Décret du 08/06/1994	LH Janzé-Tremblay LH Bain de Bret-Martigné Ferchaud Station radioélectrique de Martigné Ferchaud	Etat-Major de Zone de Défense - DSE/BSI Quartier Margueritte – BP 20 35998 RENNES CEDEX 9 Agence Nationale des Fréquences ANFR/DGNF/SIS 29238 BREST CEDEX 3 ORANGE UPR OUEST 11, avenue Miossec 29334 QUIMPER CEDEX
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 08.04.1946 (Art. 35) Ordonnance du 23.10.1958 Décret du 06.10.1967 Décret du 11.06.1970 modifié	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution	ENEDIS 64, Bd. Voltaire - CS 76504 35065 RENNES Cedex
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15.07.1845 Décret du 22.03.1942 Loi N° 66-1066 du 31.12.1966	Article 6 du décret du 30.10.1935	Lignes : - n°468 000 de Châteaubriant à Rennes	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15, Boulevard Stalingrad 44000 NANTES
T 7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Code des Transports Articles L6352-1	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones gre-vées de servitudes aéro-nautiques de dégagement est soumis à autorisation.	Direction Générale de l'Aviation Civile DGAC/SNIA Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Département Ouest Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable		Arrêté inter-préfectoral des 25 août, 10 et 16 septembre 2008	Captage de La « Marinière » (associé à une prise d'eau dans l'Araize au lieu-dit Fontaudière à Chazé-Henry – Maine-et-Loire)	ARS